



Assemblée générale

Distr. générale
14 décembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Points 15, 19, 116 et 134 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

**Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences
internationales sur le financement du développement**

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

**Prévisions révisées comme suite aux décisions
énoncées dans le Programme d'action
d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence
internationale sur le financement du développement
et dans le document final du Sommet des Nations
Unies consacré à l'adoption du programme
de développement pour l'après-2015, intitulé
« Transformer notre monde : le Programme
de développement durable à l'horizon 2030 »**

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

1. Section II.B

Chapitre 2

**(Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique
et social et gestion des conférences)**

Remplacer le texte existant par le texte qui suit :



Chapitre 2
(Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique
et social et gestion des conférences)

Incidences financières découlant des réunions et de la documentation

27. En application du paragraphe 29 du Programme d'action d'Addis-Abeba, la session annuelle supplémentaire de quatre jours du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale se tiendra à New York et comprendra huit séances avec services d'interprétation dans les six langues officielles de l'Organisation au début de 2016. Le service de ces séances s'ajouterait au volume de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (133 200 dollars). S'agissant de la documentation, six documents (5 d'avant session de 8 500 mots chacun et 1 d'après-session de 10 700 mots) dans les six langues officielles seraient nécessaires chaque année à partir de 2016 et viendraient s'ajouter au volume de travail du Département (629 800 dollars).

28. S'agissant du paragraphe 123 du Programme d'action d'Addis-Abeba, les ressources nécessaires au titre des services de conférence (réunions et documentation) pour le forum de collaboration multipartite annuel de deux jours sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable figurent dans la partie III du présent rapport.

29. Aux termes du paragraphe 132 du Programme d'action d'Addis-Abeba, le forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement durera au maximum cinq jours et comprendra 10 séances avec services d'interprétation dans les six langues officielles de l'Organisation. Deux de ces séances seront organisées à l'aide des moyens prévus pour la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec la Banque mondiale, le FMI, l'OMC et la CNUCED. Les huit autres séances viendront s'ajouter au volume de travail du Département au début de 2016 (179 200 dollars).

30. La documentation nécessaire visée au paragraphe 133 du Programme d'action d'Addis-Abeba comprendrait à partir de 2016 un document annuel d'avant session de 8 500 mots, publié dans les six langues officielles, qui s'ajouterait à la charge de travail du Département (101 800 dollars).

Projet de budget-programme pour 2016-2017

Ressources supplémentaires à prévoir : 1 044 000 dollars

Autres dépenses de personnel

31. Un crédit renouvelable de 1 044 000 dollars permettrait de financer le personnel temporaire pour les réunions nécessaires pour compléter les capacités du Département en matière de services de conférence.

Tableau 1
**Récapitulatif des ressources nécessaires au titre des services
de conférence et de la documentation**

(En dollars des États-Unis)

2016-2017	
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)	
Interprétation	312 400
Documentation d'avant session	607 600
Documentation d'après-session	124 000
Total	1 044 000

2. Section IV. Récapitulatif des incidences financières

Remplacer le texte existant par le texte qui suit :

IV. Récapitulatif des incidences financières

152. Les incidences financières de la proposition du Secrétaire général relative aux objets de dépense autres que les postes découlant des décisions figurant dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, d'un montant brut de 150 048 600 dollars (14 407 200 dollars net) pour l'exercice biennal 2016-2017 sont présentées en détail dans les tableaux 13 et 14.

Tableau 24

Ressources supplémentaires à prévoir, par chapitre du budget

(En dollars des États-Unis)

Chapitre	Programme d'action d'Addis-Abeba 2016-2017	Programme 2030 2016-2017	Total
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	1 044 000	845 600	1 889 600
9. Affaires économiques et sociales	3 247 000	7 848 800	11 095 800
12. Commerce et développement	213 000	–	213 000
29 D. Bureau des services centraux d'appui	428 600	780 200	1 208 800
37. Contributions du personnel	228 000	413 400	641 400
Total	5 160 600	9 888 000	15 048 600

Tableau 25
Ressources supplémentaires à prévoir, par objet de dépense
 (En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Programme d'action d'Addis-Abeba 2016-2017</i>	<i>Programme 2030 2016-2017</i>	Total
Autres dépenses de personnel	2 978 600	4 472 400	7 451 000
Consultants	474 000	905 000	1 379 000
Experts	360 000	1 820 000	2 180 000
Voyages des représentants	474 000	157 000	631 000
Voyages	169 000	590 000	759 000
Services contractuels	28 000	715 600	743 600
Frais généraux de fonctionnement	383 200	692 800	1 076 000
Fournitures et accessoires	6 000	10 500	16 500
Mobilier	59 800	111 300	171 100
Autre	228 000	413 400	641 400
Total	5 160 600	9 888 000	15 048 600

3. Section V. Possibilité de financement au moyen des crédits prévus pour l'exercice biennal 2016-2017

Remplacer le texte existant par le texte qui suit :

V. Possibilité de financement au moyen des crédits prévus pour l'exercice biennal 2016-2017

153. Le budget-programme de l'exercice 2016-2017 ne prévoit aucun crédit pour l'exécution des décisions figurant dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il est actuellement impossible de déterminer quelles activités relevant des chapitres concernés du budget-programme pourraient être annulées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice biennal. Il faudra donc prévoir l'ouverture d'un crédit supplémentaire d'un montant de 15 048 600 dollars pour l'exercice 2016-2017.

4. Section VI. Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre

Remplacer le texte existant par le texte qui suit :

VI. Décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre

154. L'Assemblée générale est invitée à approuver, dans le cadre du budget-programme pour l'exercice 2016-2017, l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 15 048 600 dollars à prélever sur le fonds de réserve, réparti comme suit :

1 044 000 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 11 095 800 dollars au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales), 213 000 dollars au titre du chapitre 12 (Commerce et développement), 1 208 800 au titre du chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 641 400 dollars au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription d'un montant égal au titre du chapitre I (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.

155. L'Assemblée générale est également invitée à approuver les modifications qu'il est proposé d'apporter au programme 7 (Affaires économiques et sociales) du plan-programme biennal approuvé pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/69/6/Rev.1) et au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 9)] comme suite à l'adoption des résolutions 69/313 et 70/1 de l'Assemblée générale.
